

<https://www.snetap-fsu.fr/Declaration-liminaire-au-CHSCT-M-du-22-avril-2020.html>



Déclaration liminaire au CHSCT-M du 22 avril 2020

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : jeudi 23 avril 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



Malgré les avis négatifs de l'INSERM, le gouvernement a décidé de rouvrir les services et les établissements scolaires et de formation dès ce 11 mai afin de ne pas « creuser encore plus d'inégalités » au sein de l'école.

La [FSU](#) et [FO](#) considèrent que l'argument avancé est malhonnête. En effet, l'objectif ici est avant tout de remettre les populations au travail pour des raisons purement économiques. De plus, les inégalités se sont creusées à cause des politiques de casse du système scolaire public et non pas après 2 mois de confinement.

Par ailleurs, au regard des déclarations sur le « déconfinement » du ministre de l'Education nationale devant la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée Nationale du 21 avril, la FSU et FO constatent que les méthodes de communication restent toujours les mêmes, celui-ci parlant au nom du ministre de l'Agriculture, sans que les représentant.es du personnel du MAA n'aient aucunement été associés...

La FSU et FO prennent acte de ces propos valables pour le ministère de l'agriculture. Elles considèrent toutefois l'annonce de la « reprise » comme prématurée tant l'organisation et les moyens de la réouverture dans l'Enseignement Agricole semblent à ce stade difficiles à mettre en oeuvre sans mettre en cause la sécurité et la santé de tous. Elles tiennent donc ici à affirmer que la réouverture des [EPLEFPA](#) ne pourra se faire si et seulement si : toutes les conditions sanitaires de protection du personnel, des élèves et apprenants sont remplies.

Enfin, Monsieur le Président, voilà plusieurs semaines que nous vous alertons sur l'absence de mesure de distanciation en abattoir. Les agents sont dans une situation présentant un danger grave et imminent pour leur vie et leur santé. Vous avez d'ailleurs reçu un courrier émanant d'un représentant du personnel de la [DDCSPP 35](#) vous faisant part du risque encouru par ces agent.e.s qui sont potentiellement exposé.es au Covid 19. Actuellement l'enquête est en cours, nous sommes dans l'attente des résultats.

Suite à l'annonce de la date du déconfinement le 11 mai par le Président de la République, certains abatteurs se disent déjà qu'ils vont reprendre le travail comme avant, nous demandons que des rappels soient faits aux industriels et aux préfetures, car le déconfinement ne veut pas dire abandon des mesures barrières. Bien au contraire, le déconfinement doit renforcer ces mesures barrières, et faire doubler la vigilance des abatteurs et des agent.es.

Monsieur le Président, nous vous demandons que les [ISST](#) en lien avec les assistant.es de prévention de l'ensemble des abattoirs, établissent une cartographie des abattoirs où les mesures barrières sont bien appliquées et respectées, mais surtout où elles ne le sont pas. Les agent.es doivent effectuer leurs missions en toute sécurité pour leur santé sans quoi nous serons dans l'obligation d'appliquer l'article 5-7 du décret 82-453 du 28 mai 1982, sur le danger grave et imminent dû au non-respect des mesures de distanciation dans les abattoirs pour les agent.e.s des services d'inspection vétérinaire...

[Lire les avis du CHSCT-M du 22 avril 2020.](#)

[Lire le compte-rendu des groupes de travail et du CHSCT-M.](#)

[Télécharger la présente déclaration.](#)